

DÉPLACEMENTS POUR RAISONS MÉDICALES AUX TNO

Accompagnateur



Admissibilité

Un accompagnateur est une personne qui peut être autorisée à voyager avec vous lors d'un déplacement pour raisons médicales si vous répondez à certains critères. Elle doit être capable de vous soutenir pendant la durée de votre déplacement pour raisons médicales, et disposée à le faire. Les accompagnateurs ne sont autorisés qu'en cas de nécessité et **doivent** répondre à des exigences spécifiques.

Un accompagnateur **peut** être autorisé à vous accompagner si :

- vous avez moins de 19 ans et avez besoin d'aide;
- vous êtes enceinte et vous vous déplacez pour accoucher;
- vous allaitez un enfant et avez besoin d'un accompagnateur;
- vous souffrez d'une incapacité mentale ou physique et ne pouvez pas voyager sans assistance;
- votre professionnel de la santé vous envoie vers un spécialiste pour établir un diagnostic initial d'une maladie potentiellement mortelle;
- vous avez besoin d'un interprète pendant votre déplacement;
- vous vous déplacez afin de subir une procédure qui nécessite une anesthésie générale ou une sédation ambulatoire et vous ne pourrez pas vous déplacer sans assistance à votre sortie;
- votre équipe soignante a demandé que quelqu'un voyage avec vous pour apprendre à s'occuper de vous après votre sortie de l'hôpital.

À quoi s'attendre?

Étape 1 : On vous envoie en dehors de votre collectivité d'origine pour suivre des soins médicaux.

Votre professionnel de la santé détermine que vous avez besoin de soins médicaux nécessitant un déplacement.



Besoin d'aide?

Balayez le code QR ou rendez-vous sur le site Web de l'ASTNO pour obtenir les coordonnées de votre bureau des déplacements pour raisons médicales local.

www.nthssa.ca/fr/deplacementsmedicaux

DÉPLACEMENTS POUR RAISONS MÉDICALES AUX TNO

Accompagnateur

À quoi s'attendre?

Étape 2 : Votre professionnel de la santé fait une demande d'accompagnateur le cas échéant.

Étape 3 : Attendez l'autorisation avant de vous déplacer.

Les demandes relatives aux accompagnateurs **doivent** être approuvées à l'avance par le Bureau des déplacements pour raisons médicales du GTNO.

Remarque :

Un accompagnateur est là pour vous soutenir lors d'un déplacement pour raisons médicales.

Les abus privent de ressources d'autres patients qui ont besoin de soins et de soutien.



Besoin d'aide?

Balayez le code QR ou rendez-vous sur le site Web de l'ASTNO pour obtenir les coordonnées de votre bureau des déplacements pour raisons médicales local.

www.nthssa.ca/fr/deplacementsmedicaux